Pétition : Pas de sanction financière pour assister à des obsèques !

Le SNUipp-FSU s'est particulièrement ému et révolté quant à la manière dont sont traitées les demandes d'autorisation d'absence pour assister à des funérailles.
Laissées à l'appréciation de la DASEN, ces autorisations sont accordées sans traitement !
Pour le SNUipp-FSU ces conditions sont inutiles, douloureuses et arbitraires.

- Elles se fondent sur une lecture très restrictive d'une instruction de 1950 ! Dont la conception de la famille est largement dépassée aujourd'hui.
- Le retrait de salaire ne règle en rien le problème du remplacement.
- quand les collègues ne s'absentent qu'une demi journée, la journée entière leur est décomptée (ainsi qu'une journée d'AGS ce qui peut avoir des conséquences négatives sur le mouvement, les promotions et la pension de retraite !)
- Enfin, ajouter une sanction financière à une situation de deuil est tout simplement inacceptable !

Le SNUipp-FSU s'est adressé par courrier à la DASEN, un rendez-vous sera pris pour lui remettre cette pétition.
C'est pourquoi nous demandons que :

toute demande d'assister à des funérailles soit accordée
avec traitement même hors liens familiaux.

NOM	PRENOM	ECOLE	SIGNATURE